

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Pédagogie	5
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	7
- Infos pratiques	7

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'approfondissement en Langue et littérature italiennes vous offre :

- un approfondissement et un élargissement des connaissances et compétences dans différents domaines en études italiennes ;
- d'étudier et d'approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure ;
- l'occasion de réaliser un stage dans un des domaines des études italiennes (ERASMUS en Italie) ;
- l'occasion de vous initier à la recherche en études italiennes ;
- les bases de la langue italienne, de débutant à un niveau B2 selon le cadre de référence européen des langues pour l'écrit et l'oral, et à un niveau C1 pour la compréhension ;
- une réelle initiation en études italiennes conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure que vous avez choisi en FIAL ;
- d'enrichir, par le contact avec le champ linguistique et culturel du monde italiennes, le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure, par exemple en histoire ou en histoire de l'art ;
- un accès direct au Master en langues et littératures modernes, orientation générale (pour les étudiants de Langues et littératures modernes, orientation germanique), ou langues et littératures françaises et romanes (pour les étudiants de Langues et littératures modernes, orientation générale, avec le français en majeur) ;
- d'acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre un stage Erasmus dans des pays italophones et de lire la littérature critique fondamentale dans maintes disciplines enseignés à FIAL (musicologie, histoire de l'art, langues anciennes, etc.).

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir, élargir et approfondir ses connaissances et compétences en langue, linguistique, littérature et culture italiennes et les mobiliser, en lien avec les acquis de la majeure, avec pertinence pour étudier en profondeur une problématique ou système complexe relevant de sa majeure.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. atteindre une compétence communicationnelle et langagière de l'italien de niveau B2+ (= utilisateur indépendant avancé du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues)
2. développer une analyse approfondie de phénomènes, questions ou problématiques liées aux études italiennes et complémentaires à celles étudiées dans le cadre de la majeure ; en particulier une compréhension approfondie de textes littéraires contemporains ou issus des périodes étudiées ou d'un objet culturel et langagier lié au monde néerlandophone, mais aussi de textes théoriques ou littéraires du Moyen Âge, de la Renaissance et du Baroque.
3. Démontrer une compréhension approfondie et exploiter avec pertinence une palette d'outils d'analyse critique pertinents pour les études italiennes, spécialement dans le domaine des études littéraires et culturelles afin de pouvoir facilement comprendre ou étudier des phénomènes qui concernent aussi la musicologie, l'histoire de l'art ou l'histoire.
4. Appréhender et intégrer une approche interdisciplinaire et comparée : élaborer une réflexion en mobilisant les apports (théories, concepts, démarches...) des différentes disciplines (linguistique, études littéraires et culturelles) ayant servi à approfondir l'étude de la langue et de la culture du monde italophone et connexes à celles de la majeure pour questionner, analyser et discuter de manière rigoureuse un phénomène, une question ou une problématique complexe relatif(ve) au domaine de la discipline de sa majeure ou/et relevant de disciplines connexes.
5. Séjour d'immersion en italien dans une autre institution ou à l'étranger. Pouvoir effectuer une partie de son parcours de formation dans une institution néerlandophone en Belgique ou à l'étranger (au prorata des places disponibles): Evoluer dans un environnement international et multiculturel, approfondir l'étude scientifique d'une autre langue et culture dans une perspective interculturelle, et s'ouvrir à autres d'expériences pédagogiques.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

○ Premier bloc annuel (15 crédits)

○ LFIAL1750	Fondamenti dell'italiano moderno I	Costantino Maeder	15h+30h	5 Crédits	1q	X	
○ LROM1751	Fondamenti dell'italiano moderno II	Costantino Maeder	15h+30h	5 Crédits	2q	X	
○ LITA1000	Aspects et langages de la société italienne : initiation	N.	45h	5 Crédits	1q	X	

○ Deuxième bloc annuel (15 crédits)

○ LROM1541	L'età aurea della letteratura italiana: da Dante a Tasso e Metastasio ■	Costantino Maeder	30h+15h	4 Crédits	1 + 2q		X
○ LROM1543	Atelier pluridisciplinaire ■	Carmela Giusto	15h	3 Crédits	2q		X
○ LROM1544	Civiltà dell'Italia dell'età aurea: dal Medioevo al Barocco ■	Mattia Cavagna, Matteo Martelli (supplée Mattia Cavagna)	15h	3 Crédits	1q		X
○ LROM1753	Analisi linguistica e letteraria di testi italiani moderni ■	Christophe Georis, Costantino Maeder	30h+15h	5 Crédits	1 + 2q		X

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2015-min-lita100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2015-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2015-hori1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2015-filo1ba]
- > Bachelier en histoire [prog-2015-hist1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2015-roge1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2015-rom1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2015-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2015-germ1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2015-arke1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

La mineure en études italiennes n'est ouverte qu'aux étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis est limité à 25. La motivation de l'étudiant et la cohérence globale de son projet seront prises en compte dans la sélection.

[Formulaire de candidature](#)

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études italiennes, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant la réussite d'une année d'études préparatoire :

Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale >

[Master \[120\] en langues et lettres modernes, orientation générale](#)

Accès direct

Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit,

	>	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale	la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable) Accès direct Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable) Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis
	>	Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis
	>	Master [60] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis
<hr/>			
Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques	>	Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale	Accès direct Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
	>	Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale	Accès direct Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
<hr/>			
Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes	>	Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère	Accès direct
	>	Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Moyennant 15 crédits de prérequis
	>	Master [60] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Moyennant 15 crédits de prérequis
Autre bachelier en philosophie, arts et lettres	>	Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir Conditions complémentaires d'accès
	>	Master [60] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	Moyennant maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme du master. Voir Conditions complémentaires d'accès
<hr/>			

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE) Ecole de philosophie (EFIL) Commission de programme en langues et littératures anciennes (GLOR) Commission de programme en histoire (HIST) Commission de programme en langues et littératures modernes et anciennes (LAFR) Commission de programme en linguistique (LING) Commission de programme en langues et littératures modernes (LMOD) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI) Commission de programme en communication multilingue (MULT) Commission de programme en langues et littératures françaises et romanes (ROM) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Constantino Maeder](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : [Fiorella Flamini](#)

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

2. Admission à la mineure

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis est limité à 25, aucun prérequis n'est exigé.

[Formulaire de candidature](#) 

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site .

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré-requis, ...

Tableau indicatif des séquences de cours contraignantes : suivre les indications concernant la répartition des cours par année.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.